

---

Présidence : Pologne

## SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1380<sup>e</sup> séance plénière)

1. Date : mardi 5 juillet 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 15 heures

Clôture : 16 h 20

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/980/22)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE  
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE : ATTAQUES  
INTENSIFIÉES CONTRE DES CIVILS ET  
L'INFRASTRUCTURE CIVILE

Ukraine (PC.DEL/1006/22), République tchèque-Union européenne  
(l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande,  
le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-  
échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la  
Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette  
déclaration) (PC.DEL/988/22 OSCE+), Norvège (PC.DEL/989/22), Canada  
(PC.DEL/985/22 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/987/22 OSCE+), Suisse  
(PC.DEL/984/22 OSCE+), Royaume-Uni, Irlande (PC.DEL/986/22 OSCE+),  
Islande (PC.DEL/982/22 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/983/22 OSCE+),  
États-Unis d'Amérique (PC.DEL/979/22), Roumanie, Présidente

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

*Poursuite des attaques ukrainiennes dévastatrices contre des civils et les régions  
voisines de la Fédération de Russie : Fédération de Russie (PC.DEL/981/22)*

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 7 juillet 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence